

Mai 2020





Le mot du Maire

Mesdames, messieurs,

Ce bulletin, qui devez être le premier d'un nouveau mandat sera, nous l'espérons, le dernier du conseil précédant.

En effet, suite à la crise sanitaire et aux décisions gouvernementales, la mise en place du nouveau conseil n'a pas pu avoir lieu. Ce qui a pour conséquence de prolonger l'ancien conseil pour la gestion des affaires courantes et des urgences.

Je tiens néanmoins en mon nom et en celui de mes colistiers, à vous remercier de vous être déplacés en nombre et de nous avoir accordé votre confiance.

Cette période est, je le sais, très anxiogène pour chacun d'entre nous. Le confinement n'est pas toujours facile à vivre, nous nous posons beaucoup de questions, nos proches nous manquent, le quotidien devient plus compliqué....

Le retour à une vie normale « comme avant », ne semble pas être proche.

Il nous faut envisager et prévoir avec, à l'heure où nous imprimons ce flash encore beaucoup d'incertitudes.

Nous essayons néanmoins d'avancer.

En vue d'un début de sortie de crise, la commune a commandé un masque « grand public » réutilisable pour chaque Manliocais.

La Région devrait, via la Communauté de commune, nous en fournir un par habitant.

Le Conseil Départemental a commandé des masques en textile qui seront distribués au moment du déconfinement.

En parallèle, nous faisons appel à vous (voir dans le flash) pour la confection d'un masque supplémentaire pour toute personne qui en fera la demande en mairie.

En cette période tourmentée, nous restons plus que jamais à votre écoute!

En attendant des jours meilleurs, bonne lecture à tous.

Et surtout, prenez bien soin de vous et... de votre voisin !

Cordialement vôtre.

Dans le contexte de crise sanitaire que nous traversons actuellement le conseil municipal et notamment la commission Communication ont tenu à distribuer un flash un peu allégé

Cérémonie du 8 mai 2020

Nous ne pourrons pas nous réunir pour la cérémonie du 8 mai

Néanmoins, le monument et la mairie seront pavoisés et Madame le Maire déposera une gerbe à 10 h 00 sans public.

Cependant, pour ne pas rompre complètement les traditions et afin de soutenir l'Organisation National des Anciens Combattants et des Victimes de Guerre (ONACVG) vous trouverez ci-dessous la copie du mail de la directrice Générale de cette organisation :

« la campagne de collecte du mois de mai permet en moyenne chaque année de récolter près de 400 000 euros pour le Bleuet de France, soit environ un tiers de la recette annuelle de l'Oeuvre.

Aujourd'hui, avec la crise du COVID-19, cette collecte est menacée.

En effet, nul ne connaît actuellement la durée totale du confinement, et quelles seront les modalités de sortie de cette crise. Des entreprises ont réduit, voire stoppé leur activité, les livraisons et les acheminements sont perturbés. Quant à la crise économique liée à la crise sanitaire, elle porte un coup certain aux œuvres caritatives.

Néanmoins, devant ces difficultés, il ne faut pas renoncer à la collecte de mai. Au contraire, il m'apparaît essentiel de maintenir un appel à la générosité

publique. Nous évaluerons dès que possible, dans chaque territoire, comment nous pourrions compter sur l'engagement de nos bénévoles pour maintenir un lien avec les Français dans la forme traditionnelle de nos collectes.

Vous le savez : cette crise est très néfaste pour les résidents des EHPAD, et donc pour les établissements labellisés Bleuets de France.

En accord avec la Secrétaire d'Etat, nous avons lancé une cagnotte en ligne sur notre site internet <https://www.onac-vg.fr/nos-projets/covid-19-soutenir-les-residents-des-ehpad> afin d'apporter une aide matérielle concrète pour lutter contre l'isolement de nos anciens.

Les appels aux dons en ligne constituent l'avenir du Bleuets de France. Nous devons donc dès à présent adopter ces nouvelles méthodes de dons. C'est l'objectif de cette première cagnotte de mai, ciblée sur les EHPAD. «

Fonctionnement des services municipaux pendant la période du confinement

Secrétariat de mairie :

Le secrétariat de mairie est fermé au public, mais une permanence téléphonique est maintenue les lundi, mardi et jeudi de 8 h à 12 h et de 14 h à 16 h.

Vous pouvez également à tout moment correspondre avec la mairie à l'aide de la boîte mail mairie.manglieu@wanadoo.fr notamment pour des démarches administratives (urbanisme par exemple).

Services techniques :

Guillaume est en Autorisation Spéciale d'Absence mais effectue néanmoins l'entretien régulier de la station d'épuration ainsi que l'entretien des chemins communaux avec l'épareuse.

Ecole :

Les agents de l'école sont actuellement en Autorisation Spéciale d'Absence et/ou en arrêt maladie pour garde d'enfants.

Ouverture agence postale les jeudis

Sur demande des services de la poste notre agence sera ouverte tous les jeudis matins de 9 h à 12 h pour vous permettre notamment d'acheter timbres, d'envoyer des recommandés et retirer de l'argent si vous êtes titulaire d'un compte à la banque postale. Pour l'instant les facteurs ne circulent que le mardi mercredi, jeudi et vendredi (le lundi à la place des vendredis 1^{er} et 8 mai).

Conseil Municipal

Comme vous le savez, les élections municipales ont eu lieu le 15 mars 2020 mais le Conseil n'a pu s'installer (vote élections du maire et des adjoints n'ont pas eu lieu) par conséquent c'est l'ancien Conseil Municipal qui reste en place jusqu'à nouvel ordre.

Nous ne pouvons actuellement pas réunir notre Conseil Municipal et aucune délibération ne peut être prise.

Par conséquent, le vote du budget ne sera pas réalisé avant l'été sauf disposition contraire du gouvernement.

Ecole

Après l'annonce du gouvernement relative à la reprise progressive de l'école au 11 mai 2020 et dans l'attente de précision, la commune a commencé à réfléchir en collaboration avec la directrice aux moyens qui peuvent être mis en place pour une bonne reprise. Outre, la question scolaire, se pose aussi la question de la cantine et de la garderie, nous attendons également les consignes du département concernant le transport scolaire.

Dès que nous aurons de plus amples informations la directrice d'école communiquera directement par mail avec les parents d'élèves.

Inscription école par mail



Pour inscrire votre enfant à l'école de Manglieu, vous pouvez faire passer par mail mairie.manglieu@wanadoo.fr ou dans la boîte aux lettres de la mairie le livret de famille afin que nous fassions le nécessaire.

Benne objets encombrants



Sous réserve du déconfinement prévu le 11 mai le SICTOM mettra à disposition une benne destinée aux objets encombrants.

Elle sera installée entre la mairie et le monument aux morts du 14 au 19 mai 2020.



Attention, cette benne est mise à disposition uniquement aux habitants de Manglieu.



Solidarité

Etant donné la situation de confinement, des citoyens se proposent de vous venir en aide si vous avez des besoins de première nécessité (courses, pharmacie...).

Que vous soyez dans le besoin ou que vous ayez envie d'optimiser vos déplacements contactez la mairie au 04.73.71.52.01 ou laissez un message au 09.65.04.10.27 ou simplement la liste de vos courses sur la boîte mail de la mairie mairie.manglieu@wanadoo.fr.

Nous nous chargerons de faire le lien.



Appel aux petites mains

Afin de préparer au mieux la sortie du confinement, nous sollicitons les couturières bénévoles de notre commune pour la fabrication de masques « barrière ». Nous pouvons fournir le nécessaire aux couturières volontaires.

Faites-vous connaître au 04.73.71.52.01, 04.73.71.50.54, au 09.65.04.10.27 ou par mail mairie.manglieu@wanadoo.fr



Ils seront distribués aux personnes qui en feront la demande à partir du 11 mai 2020 en fonction du stock.

Attention, 1 masque tissu par personne en plus de ceux qui seront fournis par la région, le département et la commune (sous réserve d'approvisionnement).

Mise en place et entretien des masques en tissus

Voici une petite révision pour utiliser votre masque en toute sécurité lorsque vous êtes amené à sortir. Ainsi, vous protégez les autres en évitant la transmission de personne à personne.

1) Les bons gestes pour mettre votre masque

- **Se laver les mains avant de l'installer sur le visage**
- **Saisir le masque par les brides élastiques ou les liens et non par sa partie pleine afin d'éviter toute contamination potentielle**
- **Le mettre en place: l'ajuster parfaitement à votre visage pour couvrir bouche et nez**

- Mettez les élastiques autour de chaque oreille. Dans le cas de liens à nouer, attachez d'abord la partie supérieure derrière votre tête. Dépliez ensuite le masque vers le bas du menton pour qu'il recouvre bien le visage. Il doit être bien adapté, ni trop serré, ni trop lâche. De cette façon, vous éviterez le passage de gouttelettes et êtes bien protégé pour sortir en toute sécurité.

- N'oubliez pas qu'il ne faut ensuite jamais se toucher le visage. Et bien sûr éviter de baisser votre masque sur votre menton car tout l'effet protecteur serait annihilé immédiatement.

2) Les bons gestes pour l'ôter

- De retour chez vous, pour enlever le masque, saisissez-le **UNIQUEMENT** par les élastiques ou la lanière, sans toucher l'autre partie potentiellement infectée par le virus.

- **Lavez-vous de nouveau les mains**

- Changez régulièrement de masque (dans l'idéal, toutes les quatre heures) et **ne jamais réutiliser le même masque s'il n'a pas été lavé.**

3) Comment nettoyer son masque maison?

Le minimum est de **laver votre masque en tissu avec un détergent à la machine cycle coton de 30 minutes à 60°C** ce qui évacuera les bactéries excrétées ou présentes sur sa face externe et les lanières lors de son utilisation et de **ne pas le faire sécher en plein air**. L'Afnor déconseille l'utilisation d'adoucisseur ou de nettoyer son masque en le mettant au micro-ondes.

Comment s'occuper...

Et pendant que certains et certaines fabriquent des masques d'autres fabriquent des statues...



Fabrication artisanale en pierre par Daniel GREGORIS

CORONAVIRUS, POUR SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES



**Se laver
très régulièrement
les mains**



**Tousser ou éternuer
dans son coude
ou dans un mouchoir**



**Utiliser un mouchoir
à usage unique
et le jeter**



**Saluer
sans se serrer la main,
éviter les embrassades**

Vous avez des questions sur le coronavirus ?



GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS



0 800 130 000
(appel gratuit)

Les sapeurs pompiers de Manglieu

En cette période très particulière notre activité ne s'arrête pas bien au contraire, nous continuons d'intervenir tout en respectant des gestes barrières bien définis. Même si notre région est un peu moins impactée que certaines du territoire national il reste cependant très important de respecter les consignes de confinement pour le bien de tous.



Nouvelle recrue : nous sommes ravis d'accueillir dans nos rangs un nouveau sapeur, il s'agit de Xavier PAGES demeurant à Champciaux . Souhaitons-lui une longue carrière et nous en profitons pour vous rappeler que notre centre est ouvert à tous.

Nous avons d'autres dossiers en cours de recrutement mais qui prennent du retard de par l'actualité.

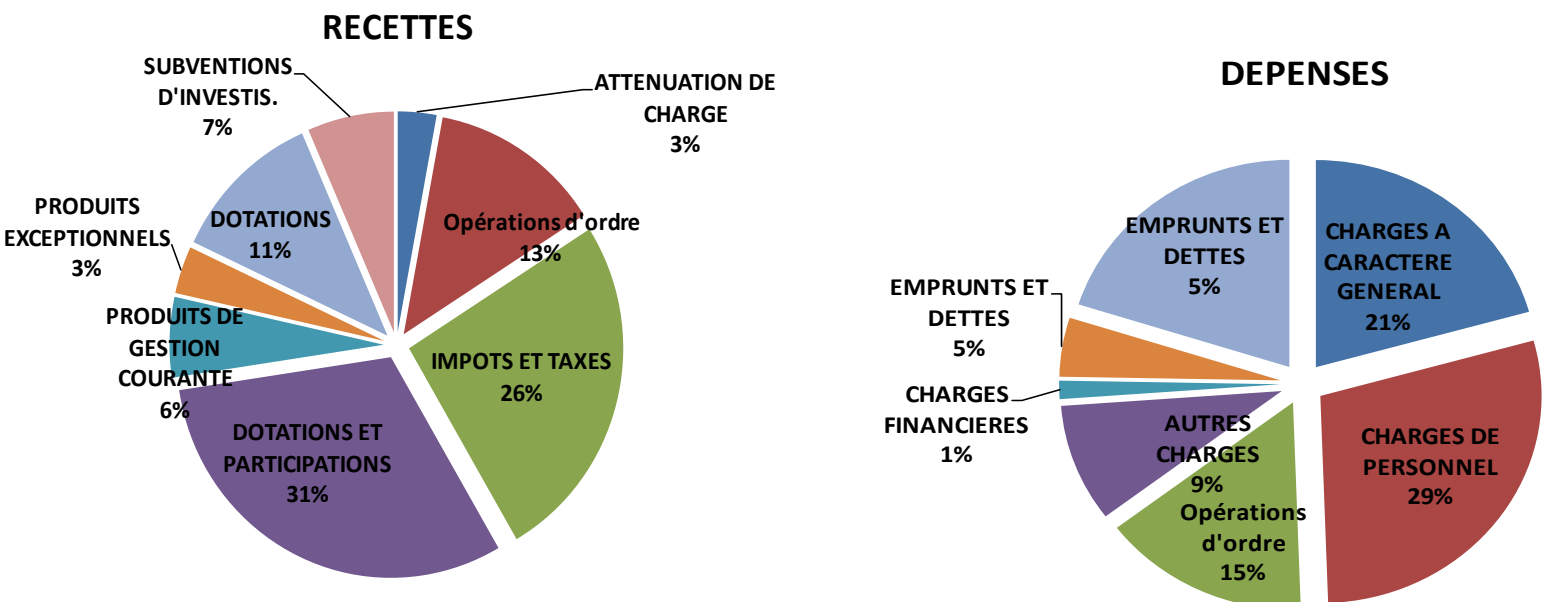
Insolite : Le 06 avril dernier nous avons été appelés en renfort avec notre 4x4 porteur d'eau sur un important feu de forêt à Anzat le Luguët afin d'accéder à des foyers par des pistes escarpées, là où des camions incendies ne pouvaient pas passer. Cet incendie a détruit une quinzaine d'hectares de bois et nous avons été mobilisés sur place une quinzaine d'heures.

En attendant de vous retrouver bientôt sur différentes manifestations nous vous invitons à prendre soin de vous et de veiller sur nos aînés.

Comptes administratifs 2019

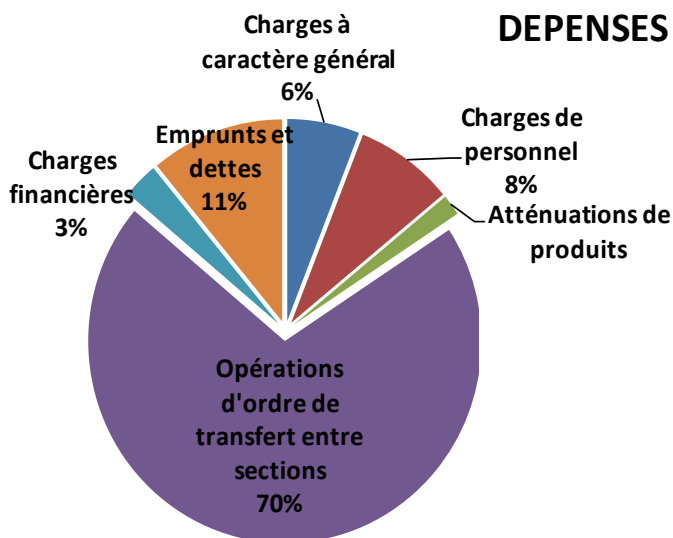
Le Conseil Municipal s'est réuni le 28 février dernier afin de procéder au vote des comptes administratifs 2019.

Compte administratif commune

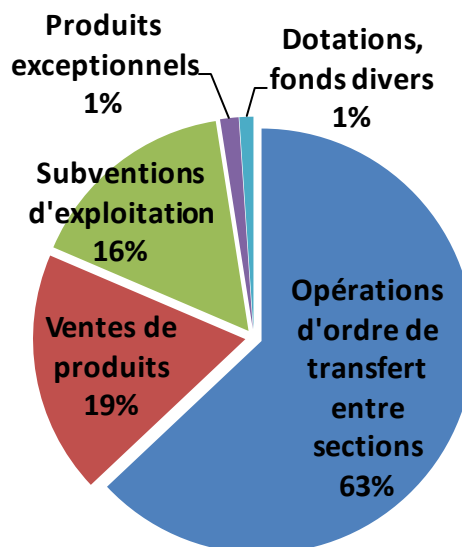


Compte administratif Assainissement

DEPENSES



RECETTES



Finances publiques

À compter du 03 février 2020, l'accueil personnalisé sur rendez-vous **téléphonique ou physique** est généralisé à l'ensemble des services de la fiscalité des particuliers et des entreprises du réseau DGFIP du département.



NOUVEAU

À COMPTER DU 3 FÉVRIER 2020

L'ensemble des services de la fiscalité des particuliers et des entreprises de la Direction départementale des Finances publiques du Puy-de-Dôme vous accueille sur rendez-vous physique ou téléphonique

Les usagers, **particuliers ou professionnels**, souhaitant des renseignements ou des informations d'ordre fiscal, sont désormais invités à se connecter sur leur espace (via impots.gouv.fr) afin d'obtenir un rendez-vous physique ou téléphonique dans leur centre des finances publiques de rattachement.

POUR PRENDRE RENDEZ-VOUS
CONNECTEZ-VOUS SUR « impots.gouv.fr »

La Maison de Justice et du Droit

Cette structure constitue un **lien direct** entre la justice et le citoyen.

Toute personne peut bénéficier **d'informations gratuites** sur ses droits et obligations et d'une **orientation** vers le service compétent adapté à sa **situation personnelle**.



Conciliateurs de justice :

- les lundis de 14h à 16h30, sans rendez-vous.
- les mardis de 9h à 12h, sur rendez-vous. (Règlement amiable des litiges : troubles de voisinages, litiges consommation, bailleurs...).

Délégué du défenseur des droits : les lundis de 14h à 17h, sur rendez-vous.
(Discrimination, litiges avec administration, droits de l'enfant...).



Clinique des droits : Avocats et universitaires de l'Ecole de droit, les vendredis de 14h à 16h, sur rendez-vous, (accueil des étrangers ou demandeurs d'asile confrontés à une difficulté administrative ou juridique).

LES PARTENAIRES DE LA MJD

➤ Éducateurs de la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ).

➤ Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation (SPIP).

*La MJD,
un lieu regroupant des
professionnels du droit et des
associations spécialisées pour vous
apporter des réponses dans tous les
domaines de la vie quotidienne.*

Maison de Justice et du Droit Saint-Jacques

10 boulevard Claude Bernard
63000 CLERMONT-FERRAND

Contacts :

☎ 04 73 78 52 27

✉ mjd.clermont-ferrand@justice.fr

Vous avez besoin d'une information juridique ?

Une **greffière** et une **volontaire de service civique** vous aident dans vos démarches, vous accompagnent et vous informent sur vos droits dans le respect de la confidentialité.

Horaires d'ouverture :

	9h - 12h15	14h - 17h
lundi	ouvert	ouvert
mardi	ouvert	fermé
mercredi	fermé	ouvert
jeudi	ouvert	ouvert
vendredi	ouvert	ouvert



Accès : tramway ligne A
arrêt Saint-Jacques Dolet

Sictom Issoire Brioude



**Le S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE,
toujours au plus près des usagers !**

Le S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE assure l'enlèvement de l'ensemble des déchets produits par les ménages et travaille sur des pistes d'économie et d'optimisation du service.



Les consignes de tri de nos bacs à déchets recyclables vont évoluer. En effet, à compter de 2021, tous les emballages plastiques pourront désormais être déposés dans votre bac de tri. Exemples : pots de yaourts, films plastiques.

EXTENSION des consignes de tri

Le S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE s'intéresse au CONTENU DE NOS ORDURES Ménagères

Les **fermentescibles** représentent un coût conséquent lié à la **collecte, au transport et au traitement**. Afin de **maîtriser au mieux les coûts** et **réduire au maximum l'impact environnemental**, le S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE engage un travail de fond pour gérer la part des **déchets organiques encore contenue dans nos bacs (30 % du poids de nos poubelles grises)**.

En complément, la Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte renforce cette démarche et prévoit le **développement du tri à la source des déchets organiques**, jusqu'à sa généralisation pour tous les producteurs de déchets avant 2025, pour que chaque citoyen ait à sa disposition une solution lui permettant de **ne pas jeter ses biodéchets dans les ordures ménagères résiduelles**, afin que ceux-ci soient **valorisés** et non plus seulement éliminés.

Dès à présent, le S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE propose des solutions telles que le **compostage individuel et partagé** pour accompagner les usagers dans cette nouvelle démarche.



Des chiffres TRÈS ENCOURAGEANTS sur la commune de MANGLIEU :



103,945 tonnes d'ordures ménagères collectées / an



10,618 tonnes de verre collectées / an qui ont permis la fabrication de **23 593 bouteilles**



27,426 tonnes d'emballages et journaux magazines collectées / an



22,86 % de foyers équipés de composteurs individuels

7,762 tonnes de déchets verts évitées / an

JE COMMANDE UN COMPOSTEUR INDIVIDUEL

Il est toujours possible de se procurer un composteur individuel à **tarif préférentiel** (15 € pour un 320 litres et 20 € pour un 620 litres) en complétant le coupon réponse ci-dessous. Retournez-le au S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE accompagné d'un chèque libellé à l'ordre du TRESOR PUBLIC.

JE COMMANDE :

☐ Un composteur en plastique recyclé de 320 litres à 15 € (préconisé pour une surface inférieure à 500 m²)

☐ Un composteur en plastique recyclé de 620 litres à 20 € (préconisé pour une surface supérieure à 500 m²)

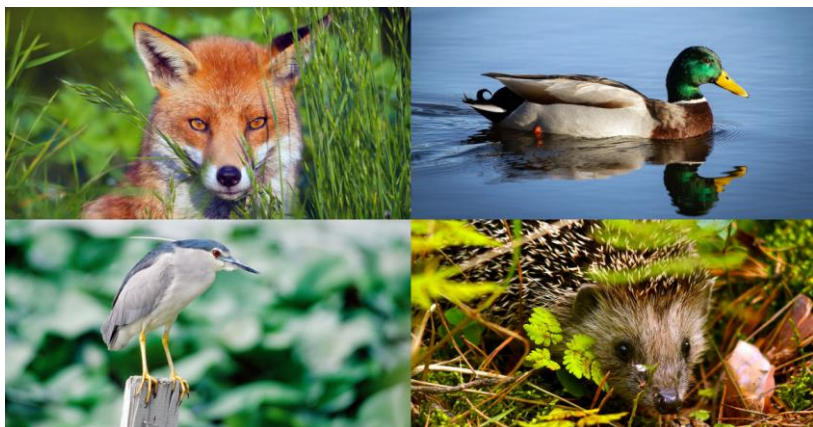
NOM : PRENOM :

ADRESSE :

CODE POSTAL : COMMUNE :

TELEPHONE : EMAIL :

Fourni avec un seau de 10 litres pour collecter les déchets de cuisine ainsi que les notices de montage et d'utilisation.



Confinement de l'Homme : un répit pour une biodiversité exsangue

L'humain confiné, les espèces animales profitent de l'espace laissé vacant. Une vraie bouffée d'oxygène pour une biodiversité mise à mal. D'où l'importance de mesurer les effets de ce confinement sur les écosystèmes.

Moins de bruit, de pollution, et plus d'espace disponible, le confinement engendré par la crise sanitaire offre un répit bienvenu à une faune malmenée par l'Homme. Une situation inédite alors que les populations d'oiseaux et d'insectes ne font que chuter, et qu'une espèce de mammifère sur trois est menacée, ou quasi menacée, de disparition en France métropolitaine.

Premier exemple marquant de cette réappropriation de la nature, les citadins des grandes villes entendent, parfois pour la première fois, le chant des oiseaux. Concrètement l'énergie sonore dans une grande ville ou une ville de taille moyenne a baissé d'environ 80 %, un chiffre encore plus marqué dans les abords des aéroports, des autoroutes, ou des voies ferrées. Un constat qui s'applique aux environnements urbains, mais aussi aux parcs naturels régionaux ou nationaux, non exempts d'activités humaines ou de survol aérien.

Le confinement entraîne aussi une libération de l'espace : rues, trottoirs voient arriver de nouveaux promeneurs, à une vitesse surprenante. Effectivement, les canards col vert se baladent devant la Comédie Française à Paris, et quelques renards et fouines investissent les parcs d'Île-de-France. Ces espaces, libérés de leurs habituels moineaux, pigeons et corneilles, pourraient voir débarquer d'autres espèces d'oiseaux. Les chauve-souris,

avec la baisse de la pollution sonore et lumineuse, pourraient aussi bénéficier de cette accalmie, trouver plus d'insectes pour se nourrir.

Autre effet positif pour la faune, la mortalité de plusieurs espèces a toutes les chances de baisser lors de ce confinement. Crapauds, grenouilles, et autres salamandres devraient aussi bénéficier de cette accalmie du trafic routier.

Enfin si c'est sur la faune que les effets sont les plus spectaculaires, les végétaux devraient aussi bénéficier de ce répit. Moins de cueillettes d'espèces protégées comme des orchidées sauvages en randonnées, et moins de tailles dans les espaces verts urbains.

Mais tous ces bouleversements en cours ne peuvent être observés par les naturalistes, confinés à domicile. C'est donc vers les particuliers que les scientifiques se tournent pour quantifier les bénéfices de cet arrêt de l'activité humaine. « *Nous avons demandé aux particuliers équipés de matériel spécifique d'enregistrer l'activité des chauve-souris pendant des nuits complètes* », illustre Grégoire Lois. L'observatoire des oiseaux des jardins, un projet participatif chapeauté par le MNHN et la Ligue de protection des oiseaux (LPO), a lancé l'opération « Confinés mais aux aguets ». Elle permet à chaque Français de participer à une grande opération de comptage d'oiseaux. Il en existe beaucoup d'autres du même type : Opération papillons, Observatoire des bourdons, Estimation des oiseaux communs, suivi photographique des insectes pollinisateurs (SPIPOLL)...

Les observations sont d'autant plus importantes que ces effets positifs sur la faune et la flore risquent de ne pas durer. La sortie du confinement provoquera, à n'en pas douter, une ruée vers les espaces naturels, quitte à effacer brutalement les bénéfices qu'a pu gagner la biodiversité en l'espace de quelques semaines. Les priorités du Gouvernement en sortie de crise ne semblent pas être tournées vers l'environnement ; l'heure sera sans doute à la reprise économique. Lors du débat parlementaire instaurant un état d'urgence sanitaire, un amendement, qui prévoyait un grand plan de relance et de transformation de la société en faveur du climat, de la biodiversité et de la justice sociale, a été rejeté.

LE MOT DES ASSOCIATIONS

Les Amis de l'Abbatiale

Bonjour à tous, Chers adhérents,

J'espère que vous êtes tous en bonne santé et que vous avez gardé le moral !

Le déjeuner de l'association initialement prévu le 18 avril pour nos adhérents est reporté en septembre si tout va bien.

Pour les concerts rien n'avait été arrêté avant le confinement donc je pense que cet été rien ne pourra être programmé, sauf en dernière minute, on ne sait jamais, mais c'est peu probable.

Prenez soin de vous en espérant que la vie normale revienne bien vite c'est notre vœu le plus cher.

L'amicale des sapeurs-pompiers

L'amicale des sapeurs-pompiers a dû annuler son loto suite aux annonces du gouvernement portant diverses mesures relatives à la lutte contre la propagation du virus Covid-19. Si nous avons l'autorisation, nous le reporterons à l'automne. Actuellement, il est difficile pour nous de vous annoncer dès à présent si le repas pour la fête de juin pourra se maintenir. C'est une épreuve dont nous sortirons victorieux en restant soudés tous ensemble. Lorsque nous serons en mesure de vous donner plus d'informations nous vous les communiquerons et nous reviendrons avec encore plus d'envie pour vous accueillir autour d'un moment de partage. Prenez soins de vous et de vos proches

Association « Binettes et Poulettes »



L'association « Binettes et Poulettes » continue son chemin avec 9 familles participantes.

Après une première année qui nous a apporté de nombreux légumes bios et de bons moments de convivialité, les activités au potager participatif ont repris et les travaux de construction du poulailler qui, après avoir été interrompus pour des problèmes

administratifs, peuvent eux aussi continuer.

Le terrain mis à disposition par la mairie est grand et si d'autres familles souhaitent nous rejoindre, c'est avec plaisir et simplicité que nous les accueillerons.

Ensemble à Manglieu

Tout d'abord, merci à tous ceux qui ont participé à nos événements, pour cette saison quelques peu écourtée, suite au confinement.

Les remue-ménages, avec un grand merci aux intervenants bénévoles qui ont animé bénévolement ces soirées. Un public intéressé et curieux à chaque soirée. La soirée du 30 Avril sera reconduite à la prochaine saison.

Les prévisions :

° Les Eaux Sainte Marguerite, création, exploitation et histoire du site de production local.

° Les vins d'Auvergne. Avec la participation des Chevaliers de Saint-Verny, avec dégustation des vins locaux qui progressent d'années en années.

° La comté d'Auvergne, une province géologique original, en particulier Le bois de la Comté. Mais d'où cette pierre rouge présente dans le bâti de l'ancienne Eglise paroissiale et de l'Abbatiale de Manglieu.

Le concours de belote qui malheureusement, malgré l'investissement et l'envie des membres de l'association n'a accueilli que quinze équipes, tous sont repartis avec un lot (jambons, rosettes, porto, vins) et notamment un lot pour la première équipe féminine (un panier soin de beauté) remporte par une commerçante de Manglieu et sa partenaire. Il est regrettable de n'avoir eu que très peu de personne de la commune.

Pour terminer la saison culturelle, nous avons comme chaque année reçue le dimanche 1^{er} Mars, la troupe les Z'allumés de Champeix. Avec une pièce de René NOMER : Arthur est tu là ? Bien entendu, fidèles à leur habitude les comédiens ont réussi à nous faire passer un après-midi de rire, de partage et de bonne humeur. A l'entracte a eu lieu le tirage d'une tombola, profitant du salon de thé improvisé, en dégustant pâtisseries et autres boissons, 25 personnes se sont vu remettre un lot. Pour cet après-midi récréative pas moins de 70 entrées ce qui fait avec les comédiens et les



bénévoles pas loin d'une centaine de personne regroupée à la salle des fêtes. A noter la présence du premier magistrat de la commune. Suite à ce nouveau succès et de l'envie de revenir nous voir les Z'Allumés de Champeix, nous propose un nouveau spectacle, une

nouvelle pièce, qui nous sera présenté le 28 mars 2021 à la salle des Fêtes. La vie d'une commune et de ses associations dépend de la participation des habitants. Il est important de soutenir toutes les associations et les bénévoles qui donnent de leurs temps et de leur énergie. Venez, participé, encouragé, aidé et la vie du village ne sera que plus agréable pour tous. Nous avons besoin de vous.

Le président d'Ensemble à Manglieu.

Les jeunes de Manglieu

L'association des Jeunes tient tout d'abord à vous informer que son dernier bal, heureusement organisé avant l'épidémie de covid-19, s'est très bien déroulé.

Nous sommes conscients des désagréments que ce genre de manifestation peut occasionner notamment pour les riverains, nous vous remercions d'autant plus pour votre tolérance.

Le contexte actuel nous impose d'annuler notre repas qui était prévu en Avril ainsi que nos habituelles aubades du 1er Mai.

Pour ce qui est de la fête patronale qui se déroule habituellement lors du dernier weekend de Juin, elle sera probablement annulée.

Nous vous tiendrons, bien sûr, au courant de la reprise de nos manifestations.

Portez-vous bien, prenez soin de vous et restez chez vous.

Union et Amitié Age d'Or

Toutes les activités du Club sont en suspend pour l'instant. Le thé dansant a été annulé et le voyage prévu dans le Lubéron a été reporté en mai 2021. Nous souhaitons bon courage à tous pour supporter ces temps difficiles et au plaisir de nous revoir dans de meilleures circonstances.

L'Amicale Laïque

Nous espérons que vous êtes tous en bonne santé ainsi que vos proches.

Comme vous vous en doutez sûrement notre « ronde du muguet » du 1er au n'aura pas lieu cette année.

Nous avons enfin eu des nouvelles de l'organisme « initiative » où vous êtes nombreux à avoir passé commande de fleurs et de plants.

Normalement nous devrions recevoir la commande dans la semaine prochaine. Dès réception, nous vous livrons comme chaque année.

Merci d'avoir patienté et de votre compréhension.

Crise sanitaire et vigilance sur l'utilisation des lingettes

En cette période de crise sanitaire, les services assainissement lancent une alerte sur les lingettes désinfectantes jetées dans les toilettes:

Les lingettes bouchent les tuyaux et bloquent les pompes des systèmes d'assainissement !

Tout déchet jeté dans les toilettes peut :

1) Se retrouver dans la rivière !

Le réseau de collecte des « eaux usées » n'est pas entièrement séparé des « eaux pluviales ». C'est la raison pour laquelle il est équipé de déversoirs d'orage qui permettent, en cas de fortes pluies, d'évacuer si besoin le trop plein (mélange « eaux usées » + « eaux pluviales ») vers le milieu naturel afin de protéger les canalisations de la rupture. Dans ces conditions particulières, tout ce qui est jeté dans les toilettes est donc susceptible de rejoindre le ruisseau.

2) Entraîner des dysfonctionnements du réseau de collecte des eaux usées et de la station d'épuration !

En effet, tous les objets qui ne sont pas très rapidement solubles comme le papier toilettes posent de multiples problèmes. Les lingettes (même celles qui sont présentées comme biodégradables), protections hygiéniques, préservatifs, cotons-tiges, sacs plastiques, morceaux de tissus ... peuvent mettre en panne des pompes et des organes mobiles et provoquer l'obstruction des réseaux, y compris dans les habitations. Au-delà des coûts induits par ces dysfonctionnements, les conséquences peuvent être importantes en termes de confort (mauvaises odeurs, impossibilité d'évacuation des effluents, débordements) et aussi d'environnement ... même si le ruisseau est loin !

Les bons gestes, mode d'emploi

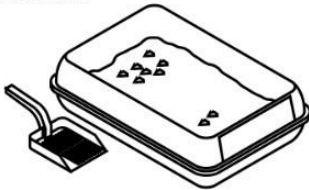
PRODUITS MÉNAGERS



Support désodorisant



Essuie-tout



Litières pour animaux

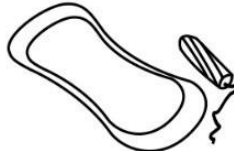
PRODUITS D'HYGIÈNE



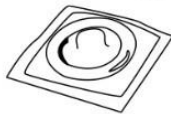
Lingettes nettoyantes



Cotons-tige



Protections périodiques



Préservatif



Rouleau de papier toilette

MÉDICAMENTS



Médicaments



Poubelle

PRODUITS MÉNAGERS



Huile alimentaire



Produits toxiques & polluants

TRAVAUX



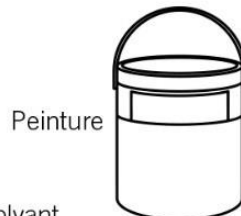
Ciment



Produits chimiques

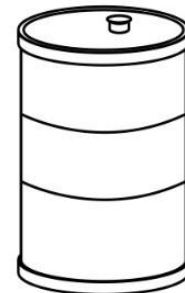


Solvant

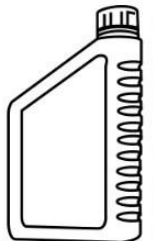


Peinture

ENTRETIEN VÉHICULE



Hydrocarbures



Huile de vidange

JARDINAGE



Insecticides
Pesticides



Désherbant

Centre de recyclage

ATTESTATION DE DÉPLACEMENT DÉROGATOIRE

En application de l'article 3 du décret du 23 mars 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire

Je soussigné(e),

Mme/M. :

Né(e) le :

À :

Demeurant :

certifie que mon déplacement est lié au motif suivant (cocher la case) autorisé par l'article 3 du décret du 23 mars 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire¹ :

☐

Déplacements entre le domicile et le lieu d'exercice de l'activité professionnelle, lorsqu'ils sont indispensables à l'exercice d'activités ne pouvant être organisées sous forme de télétravail ou déplacements professionnels ne pouvant être différés².

☐

Déplacements pour effectuer des achats de fournitures nécessaires à l'activité professionnelle et des achats de première nécessité³ dans des établissements dont les activités demeurent autorisées (liste sur [gouvernement.fr](https://www.gouvernement.fr)).

☐

Consultations et soins ne pouvant être assurés à distance et ne pouvant être différés ; consultations et soins des patients atteints d'une affection de longue durée.

☐

Déplacements pour motif familial impérieux, pour l'assistance aux personnes vulnérables ou la garde d'enfants.

☐

Déplacements brefs, dans la limite d'une heure quotidienne et dans un rayon maximal d'un kilomètre autour du domicile, liés soit à l'activité physique individuelle des personnes, à l'exclusion de toute pratique sportive collective et de toute proximité avec d'autres personnes, soit à la promenade avec les seules personnes regroupées dans un même domicile, soit aux besoins des animaux de compagnie.

☐

Convocation judiciaire ou administrative.

☐

Participation à des missions d'intérêt général sur demande de l'autorité administrative.

Fait à :

Le : à h
(Date et heure de début de sortie à mentionner obligatoirement)

Signature :

¹ Les personnes souhaitant bénéficier de l'une de ces exceptions doivent se munir s'il y a lieu, lors de leurs déplacements hors de leur domicile, d'un document leur permettant de justifier que le déplacement considéré entre dans le champ de l'une de ces exceptions.

² A utiliser par les travailleurs non-salariés, lorsqu'ils ne peuvent disposer d'un justificatif de déplacement établi par leur employeur.

³ Y compris les acquisitions à titre gratuit (distribution de denrées alimentaires...) et les déplacements liés à la perception de prestations sociales et au retrait d'espèces.